

« Quand le lion aura son propre historien, l'histoire ne sera plus écrite par le chasseur. »

(Proverbe africain)

- Entre 1976 et 2003, comment a évolué la part des pays africains dans les importations européennes?
- qu'est-ce qui empêche les producteurs de coton béninois de bénéficier de la récente remontée des prix mondiaux?
- Est-il plus important pour les pays Ouest-africains d'augmenter l'accès de leurs produits au marché des pays développés ou de défendre l'accès à leur propre marché intérieur?
- Quel est le plus gros problème de la filière riz au Mali?
- Comment l'agriculture Ouest-africaine peut-elle se préparer pour saisir les opportunités d'exportation, que ce soit vers la sous-région ou le reste du monde?

1. UNE NOUVELLE PAGE D'HISTOIRE À L'OMC

À l'Organisation mondiale du commerce (OMC), depuis le début du cycle de Doha en 2001, la question du commerce des produits agricoles est au centre des tensions.

Le projet de déclaration du 13 septembre 2003 présenté à la Conférence ministérielle de Cancun se situait dans une logique de dérégulation et de libéralisation des marchés agricoles. Or, cette logique s'est déjà révélée catastrophique pour des millions de producteurs agricoles, en particulier dans le cas des pays en développement. Refusant de laisser le passé se répéter, les pays en développement ont insisté pour que leurs intérêts soient respectés et se sont opposés à ce que les questions de Singapour soient abordées, tant que n'auraient pas lieu des avancées significatives dans le domaine de l'agriculture. Ce différend a mené à la rupture des négociations.

2. EXPORTATIONS : DES OPPORTUNITÉS LIMITÉES POUR L'AFRIQUE

À ce jour, le bilan de la libéralisation des échanges agricoles n'est pas très positif pour l'Afrique. La mise en œuvre des accords entre l'Union européenne (UE) et les pays Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) dans le cadre de l'OMC n'ont pas permis aux pays africains de développer leurs exportations, malgré quelques exemples de réussite. Au contraire, ils ont vu leur part dans les importations européennes diminuer de 10 % en 1976 à moins de 2 % en 2003. C'est que plusieurs obstacles s'opposent aux exportations agricoles des pays en développement et des pays africains en particulier :

- Barrières tarifaires importantes de la part des pays développés, surtout pour les produits agricoles transformés, ce qui confine les pays africains dans la production et l'exportation de produits primaires, dont le cours est très fluctuant.

- Barrières non tarifaires : les normes sanitaires, phytosanitaires et techniques constituent un obstacle de plus en plus important aux exportations en provenance des pays africains. La fixation de conditions non commerciales pour les préférences, des règles trop strictes pour attester l'origine des produits et la complexité des documents et procédures douanières sont autant d'obstacles à l'exportation des produits africains.
- Concurrence déloyale par les exportations de produits agricoles fortement subventionnées. Le café, le cacao, le coton, les produits avicoles, le riz et les huiles sont les principaux produits touchés en Afrique de l'Ouest et du Centre.
- Instabilité des relations économiques internationales et imprévisibilité des cours des matières premières.
- Le fonctionnement des structures de commercialisation limite de beaucoup l'accès au marché des pays développés, le problème étant celui de la capacité des producteurs à s'organiser face aux grandes centrales d'achat privées.
- Il existe un problème de compétitivité interne pour plusieurs produits agricoles africains, en lien avec les contraintes de productions. Dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, cette situation s'explique par la mise en œuvre des programmes d'ajustements structurels qui a supplanté le développement de véritables politiques agricoles.

Le coton est l'un des rares secteurs où les pays producteurs africains sont compétitifs sur le marché mondial; c'est pourquoi la question des subventions reçues par les producteurs de coton des pays développés est un enjeu aussi crucial.

L'exemple du coton au Bénin

Le coton constitue la base de l'économie rurale et agro-industrielle au Bénin. La filière représente entre 70 % et 80 % de la valeur totale des exportations. D'une région à l'autre, elle procure aux producteurs agricoles entre le tiers et le trois-quart de leurs revenus monétaires. Le coût de production est relativement bas grâce à la disponibilité de la main-d'œuvre familiale.

Au niveau mondial, les principaux producteurs de coton sont les États-Unis, l'Inde, le Pakistan et la Chine. L'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui le 7^e producteur de coton dans le monde, comptant pour 5 % du volume total mondial. Elle ne peut donc guère influencer le prix mondial du coton.

À long terme, ce prix montre une tendance à la baisse. Cette tendance est étroitement liée à l'augmentation de la productivité, à la réduction des coûts de production, à la surproduction, au dumping des exportations ainsi qu'à la concurrence des fibres synthétiques. La chute des cours mondiaux du coton a eu de lourdes conséquences dans plusieurs pays d'Afrique Occidentale et Centrale, où le coton constitue la principale source de revenus d'environ 10 millions de personnes.

En 2002, OXFAM a réalisé une étude montrant l'impact net qu'ont les politiques cotonnières des États-Unis sur le cours mondial du coton. Cette étude mettait le doigt sur un déséquilibre réel et difficile à défendre : les producteurs de coton du Nord et ceux de l'Afrique se rencontrant sur le marché mondial, les premiers bénéficiant de subventions massives et non les seconds. Le débat autour de cette question fut l'une des principales causes de la rupture des négociations de l'OMC à Cancun, en septembre 2003. Toutefois, nous constatons que le discours d'OXFAM, basé sur la situation en août 2002 quand le prix mondial était extrêmement bas, est plus difficile à défendre de nos jours, les cours mondiaux ayant subi une remontée spectaculaire d'environ 50 %.

L'exemple du coton au Bénin (suite)

Pour les producteurs de coton béninois, les gains engendrés par cette remontée sont en partie annulés par l'augmentation du prix des intrants, sur lesquels les producteurs ont bien peu de contrôle. De plus, ils disposent de trop peu d'informations techniques pour être en mesure de faire leurs propres choix en matière de gestion de leurs champs et de leurs cultures, d'où une dépendance accrue à l'égard des fournisseurs d'intrants.

Depuis les années 1990, le Bénin procède à la libéralisation et à la privatisation de la filière coton. Ces changements créent de l'espace pour une plus grande implication des organisations de producteurs dans toutes les activités-clés du secteur coton. Par contre, rien ne garantit que les autres acteurs, de plus en plus nombreux, respecteront leurs obligations et leurs engagements. Il y a risque, notamment, d'une réduction de la transparence dans la formation du prix du coton béninois, personne n'étant obligé d'ouvrir ses cahiers.

Une autre faiblesse de la filière cotonnière au Bénin est le secteur de la transformation, 95 % de la fibre étant exportée. Le Bénin compte quelques usines textiles, mais celles-ci n'arrivent pas à produire une qualité leur permettant d'exporter leurs produits vers l'Europe ou les États-Unis, bien qu'elles le fassent dans la sous-région. L'industrie textile du Bénin a toutefois de la difficulté à rester compétitive et à résister à la concurrence des importations de textiles et de vêtements à bas prix en provenance d'Asie, ainsi que de vêtements usagés en provenance des pays du Nord.

« Un seul doigt ne peut prendre un caillou. »

(Proverbe africain)

**3. PERSPECTIVES POST-CANCUN :
VEILLER AUX VÉRITABLES INTÉRÊTS DE L'AFRIQUE**

3.1 La loi du nombre...

À Cancun, les pays en développement ont clairement signifié qu'ils étaient prêts à utiliser la loi du nombre pour faire valoir leurs intérêts dans les négociations. Leur émergence, en tant que force sur laquelle il faut désormais compter, est un véritable réquisitoire pour une plus grande justice sociale et des discussions qui ne portent plus seulement sur les modalités des négociations, mais sur leurs finalités et ce, dans le cadre d'un régime commercial international favorable au devenir de milliards d'êtres humains.

**« Le chien a beau avoir quatre pattes,
il ne peut emprunter deux chemins à la fois. »**

(Proverbe africain)

3.2 L'importance et les défis de la concertation Sud-Sud

L'influence de cette grande alliance des pays en développement sur l'issue de la Conférence de Cancun est indéniable. On peut toutefois s'interroger sur sa pérennité et sur sa capacité à peser dans les futures négociations commerciales. En effet, elle est constituée de pays ayant des

niveaux de développement et des contextes nationaux très variés, et par conséquent des priorités différentes. Dans les négociations agricoles, certains sont des partisans de la « boîte de développement » alors que d'autres se trouveraient avantagés par une élimination de toutes les barrières au commerce. La pérennité et l'influence de l'alliance dépendront de sa capacité à surmonter ces divergences pour élaborer une stratégie commune. Mais face aux poids de pays comme le Brésil, la Chine et l'Inde, le risque que la position des pays africains soit marginalisée est élevé. De plus, les initiatives bilatérales de l'Union européenne et des États-Unis pourraient fort bien fragiliser l'alliance.

« Si en te baignant tu as échappé au crocodile, prend garde au léopard sur la berge. »

(Proverbe africain)

3.3 Axer le discours de la société civile sur les véritables questions de fonds

Les organisations de la société civile, au Nord comme au Sud, y sont pour quelque chose dans l'issue de la Conférence de Cancun. Elles ont un rôle déterminant à jouer pour la suite des négociations, en particulier pour faire évoluer la position des gouvernements développés en faveur des intérêts africains. Pour cela, elles devront sortir des schémas parfois trop simplistes pour recentrer les débats sur des questions plus fondamentales. Par exemple, plutôt que simplement dénoncer les subventions, il faudrait aborder des questions de fonds comme la rémunération des producteurs, la régulation des prix internationaux, la maîtrise de l'offre, etc.

« Si un petit arbre est sorti de terre sous un baobab, il meurt arbrisseau. »

(Proverbe africain)

3.4 Viser la protection des marchés intérieurs avant l'accès aux marchés des pays développés et miser sur l'intégration régionale des échanges agricoles

La grande majorité des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre importent des produits agricoles plus qu'ils n'en exportent. L'important pour eux n'est donc pas uniquement de défendre l'accès de leurs produits aux marchés des pays développés, mais encore plus de défendre l'accès à leur propre marché intérieur. Ils se protégeraient ainsi contre les importations à rabais en provenance des pays développés, qui les concurrencent de façon déloyale sur leurs propres terres. Plusieurs filières en Afrique de l'Ouest et du Centre n'ont aucune chance de se développer sans cette protection : riz, sucre, élevage et oléagineux. Il est donc dans l'intérêt des pays africains de renégocier leurs tarifs douaniers, d'une part pour empêcher le dumping sur leurs marchés intérieurs et d'autre part, pour harmoniser leurs politiques douanières au sein de zones d'intégration régionales.

En effet l'intégration régionale par le développement des échanges régionaux, jusqu'ici quasi inexistant, pourrait constituer une des réponses, sinon la réponse la plus appropriée aux problèmes rencontrés par les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre dans les échanges agricoles mondiaux.

L'exemple du riz malien

Le Mali est doté d'un pouvoir rizicole de plus de 2 millions d'hectares, dont moins de 20 % sont actuellement mis en valeur. Les perspectives de développement de la filière reposent sur une demande intérieure croissante et sur la demande solvable des pays avoisinants. Ce développement devra bien sûr s'appuyer sur le développement des surfaces cultivables et la poursuite de l'intensification.

Mais le plus gros problème auquel fait face la filière présentement est celui des importations en provenance d'Asie. Une bonne part de ces importations provient de Chine et de Thaïlande, deux pays dispensant des subventions à divers niveaux de la filière. De plus, le Mali reçoit une certaine quantité de riz sous forme d'aide alimentaire, notamment de la part du Japon. Ce pays protège fortement sa production locale et, puisque les règles de l'OMC l'obligent à importer un certain pourcentage de la quantité de riz qu'il consomme, il choisit de réexporter ce riz sous forme d'aide humanitaire afin de ne pas perturber son marché intérieur.

Ces importations subventionnées perturbent le marché local en l'inondant, parfois au même moment où les paysans mettent en marché leur production, causant des chutes de prix dramatiques. Ce problème engendre un cercle vicieux en freinant le développement de la filière, ce qui empêche le pays d'atteindre l'autosuffisance pour ce produit et entretient le besoin d'importer du riz pour répondre au déficit de l'offre. Et ce, malgré le fait que, à la suite de la dévaluation du Fcfa, le riz malien est devenu compétitif par rapport à celui du riz importé...

La solution passe évidemment par la protection du marché intérieur et l'élimination des disfonctionnements de ce même marché en créant une adéquation entre les importations et les déficits de consommation de riz. Mais pour y arriver, la coordination des politiques douanières et commerciales des pays de toute la sous-région s'avèrera nécessaire.

« La force du baobab est dans ses racines. »

(Proverbe africain)

3.5 Se positionner stratégiquement pour saisir les opportunités d'exportation

Parallèlement aux démarches dans la sphère des négociations commerciales, il est important pour les pays africains de renforcer leur agriculture nationale afin de pouvoir tirer profit des possibilités d'exportation existantes ou à venir. Car il existe des secteurs où ils disposent ou pourraient disposer d'un véritable avantage comparatif pour l'exportation, que ce soit dans les pays développés ou dans la sous-région. Une telle stratégie devrait comprendre les éléments suivants :

- Renforcer la capacité des producteurs à s'organiser face aux opérateurs commerciaux privés, grâce à des systèmes collectifs de mise en marché, des systèmes d'approvisionnement en intrants et des systèmes d'information appropriés.
- Maîtriser les coûts de production.
- Améliorer la qualité des produits locaux pour les rendre plus compétitifs que le riz importé.

- Fournir aux organisations professionnelles agricoles une assistance technique et institutionnelle pour arriver à répondre aux normes.
- Mettre en œuvre des stratégies de marketing visant à développer le marché local et stimuler les exportations vers les autres pays d'Afrique de l'Ouest.
- Viser à accroître les exportations de produits à valeur ajoutée.

L'exemple de la pomme de terre en Guinée

La Fédération des producteurs du Fouta Djallon (FPFD) fut fondée en 1992, au moment où la Guinée était en transition vers une économie de marché. À la même époque, les leaders paysans entreprirent de faire des représentations auprès du gouvernement afin d'obtenir les conditions nécessaires au développement de la filière pomme de terre. Le principal obstacle au développement de cette filière était alors la compétition avec les pommes de terre importées de Hollande, subventionnées par l'Union européenne. Les démarches des paysans furent soutenues par des études économiques, par un réseau étendu de contact et par la mobilisation des médias. Après des négociations houleuses, les démarches des paysans portèrent fruit et l'État établit des mesures pour favoriser le développement de la filière :

- Une protection juridique limitant les importations de pommes de terre pendant la période de grande production, et ce, pendant deux à trois ans.
- La détaxation des intrants destinés à la filière.
- Un accord cadre sur la commercialisation des produits entre les principaux acteurs guinéens.

Bien protégée par ces mesures, la production put être développée grâce à l'aménagement de parcelles irriguées, aux conseils techniques, à la mise sur pied d'un système d'approvisionnement en intrants à crédit ainsi qu'à un système collectif de mise en marché. Ce système de commercialisation intégré s'avéra fort avantageux, tant pour les producteurs que les acheteurs, garantissant à chaque acteur une plus grande stabilité au niveau des prix et de l'approvisionnement.

Alors que la production de la pomme de terre était autrefois principalement vivrière, les paysans furent en mesure d'augmenter leur production, d'atténuer les fluctuations du marché, de dégager des surplus commercialisables et d'augmenter ainsi leur revenu.

La pomme de terre produite en Guinée dispose maintenant d'atouts lui permettant de concurrencer avantageusement les pommes de terre importées. Le pays possède des avantages comparatifs liés au climat, à la pluviométrie abondante et aux importantes ressources hydrologiques disponibles, particulièrement en Moyenne Guinée. Depuis quelques années, la FPFD a donc préféré ne plus solliciter une protection de l'État par le contrôle des importations, préférant s'inscrire dans une dynamique de compétition par rapport aux produits importés. Une ouverture trop grande de l'accès au marché risquerait toutefois de déstabiliser cet équilibre qui demeure précaire.

Grâce à l'impact des protections douanières combinées au développement et à la structuration de la filière, l'approvisionnement du marché de la pomme de terre est aujourd'hui assuré à 95 % par la production nationale (environ 1 800 tonnes). Cette dernière est contrôlée à plus de 50 % par les organisations paysannes et les commerçants associés. Depuis quelques années, la Guinée a même commencé à exporter une partie de sa production vers les pays avoisinants, particulièrement au Sénégal.

4. EN CONCLUSION

Au grand jeu de la mondialisation, l'Afrique de l'Ouest dispose sûrement de certains atouts, mais les règles du jeu l'empêchent d'en tirer pleinement parti. La balance commerciale des pays de la région, négative pour la plupart, se dégrade régulièrement dû à l'effondrement des cours mondiaux des matières premières. Les ressources minières et agricoles constituent en effet la principale source de revenus à l'exportation. Cette situation de dépendance à l'égard du marché mondial des produits agricoles rend sa participation au jeu de la mondialisation inévitable, mais aussi très risquée.

La part de l'Afrique de l'Ouest dans les exportations agricoles mondiale est très faible, ne lui permettant pas d'avoir une influence significative sur les prix mondiaux des produits. En s'associant avec d'autres pays présentant des intérêts semblables, elle pourrait toutefois miser sur la force du nombre afin d'influencer la tournure des négociations commerciales mondiales. Cette influence dépendra toutefois de la mesure dans laquelle les pays en développement réussiront à s'allier entre eux et à développer leurs capacités de négociation.

Parallèlement à cette stratégie tournée vers l'extérieur, les pays d'Afrique de l'Ouest doivent se donner les moyens de renforcer leur agriculture nationale. Ainsi pourront-ils assurer la sécurité alimentaire de leurs populations et, en misant sur leurs atouts, tirer profit des opportunités d'exportation qui se présentent à eux, que ce soit avec les pays du Nord ou par le biais des échanges régionaux. Alors seulement l'agriculture Ouest-africaine pourra se développer de manière durable.

En résumé

- La part des pays africains dans les importations européennes a diminué de 10 % en 1976 à moins de 2 % en 2003.
- Les producteurs de coton béninois n'ont pu profiter de la récente remontée des prix mondiaux en raison de l'augmentation du prix des intrants sur lesquels les producteurs ont bien peu de contrôle.
- L'important pour les pays Ouest-africains est davantage de défendre l'accès des produits à leur propre marché intérieur plutôt que de défendre l'accès de leurs produits aux marchés des pays développés.
- Présentement, le plus gros problème auquel fait face la filière riz au Mali est celui des importations en provenance d'Asie, principalement de la Chine et de la Thaïlande.
- Afin de saisir les opportunités d'exportation avec les pays du Nord ou par le biais des échanges régionaux, les pays d'Afrique de l'Ouest doivent se donner les moyens de renforcer leur agriculture nationale.

BIBLIOGRAPHIE :

Après Cancun, quelle perspective pour les Pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre; Communication présentée par M. Baba DIOUM, coordonnateur général de la Conférence des ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC) lors de l'Atelier « synthèse-reliance » du Projet d'appui au développement des compétences de leaders agricoles (PADCLA) organisé par UPA DI, Cotonou, Bénin, du 15 au 19 mars 2004.

La production de Coton au Bénin. Analyse présentée par Peter TON et Eustache WANKPO pour Agriterria (Pays-Bas) lors de l'Atelier « synthèse-reliance » du PADCLA organisé par UPA DI, Cotonou, Bénin, du 15 au 19 mars 2004.

Étude sur la filière riz au Mali. Analyse présentée par Bakary KANTÉ lors de l'Atelier « synthèse-reliance » du PADCLA organisé par UPA DI, Cotonou, Bénin, du 15 au 19 mars 2004.

Étude de la filière pomme de terre en Guinée. Analyse présentée par Socé SÈNE pour la Fédération des paysans du Fouta Djallon lors de l'Atelier « synthèse-reliance » du PADCLA organisé par UPA DI, Cotonou, Bénin, du 15 au 19 mars 2004.

Étude des filières pomme de terre et oignon en Guinée. Rapport produit par Socé SÈNE dans le cadre du Programme d'appui aux populations paysannes de la Moyenne Guinée (PAPP). République de Guinée, novembre 2003.

Le marché mondial des céréales. Agrodok. CIRAD ECOPOL.
http://www.agridoc.com/fichestechniques_gret/politiques-agricoles/marche_mondial_cereales.pdf

Fiche riz no 4 : La concurrence des importations. Par Augustin Wambo YAMDJEU. Forum sur le commerce des produits agricoles. Inter-Réseaux. Juillet 2002.
http://forum1.inter-reseaux.net/article.php3?id_article=289

La filière du riz : Mali. Mission économique de Bamako, octobre 2002.
http://www.izf.net/izf/ee/pro/index_frameset.asp?url=http://www.izf.net/izf/EE/pro/mali/5020_riz.asp

Le Projet d'appui au développement des compétences de leaders agricoles d'Afrique de l'Ouest est réalisé grâce à la contribution financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et d'AgriCord.

2004.05.19